

**SERVICE : Environnement**

Nombre d'exemplaires : 5

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

---

**PROJET DE DELIBERATION**

**CONSEIL COMMUNAL DU 25 mai 2020**

SEANCE PUBLIQUE

N° 58- DECHETS – INTRADEL - Propositions d'actions de prévention sur le thème des déchets pour le compte de la commune en 2020 - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le plan d'environnement pour le développement durable, arrêté du Gouvernement Wallon adopté le 9 mars 1995 ;

Vu le décret de la Région Wallonne sur les déchets adoptés le 27 juin 1996 ;

Vu le Plan Wallon des déchets "Horizon 2010" adopté le 15 janvier 1998 par l'Exécutif régional Wallon ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 1998 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, tel que modifié ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 9 juin 2016 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets et l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents ;

Vu le courrier d'INTRADEL daté du 27 janvier 2020 par lequel l'Intercommunale propose à la commune de Verviers d'organiser pour l'année 2020 trois actions relatives à la prévention des déchets à destination des ménages :

### **1) Le Bock n Roll : l'emballage réutilisable pour sandwiches et tartines**

Il s'agit d'un lunch bag pratique, compact, léger avec une fermeture velcro pour emporter les sandwiches et tartines.

Ce produit écologique remplace la boîte à tartines souvent délaissée par les adolescents et permet de ne plus utiliser de papier aluminium ou d'emballage jetable (production de moins de déchet).

La couche intérieure est faite d'une matière plastique apte au contact alimentaire. Elle est imperméable et résistante aux taches.

A la rentrée scolaire 2020-2021, les Bock n Roll seront fournis aux élèves de 6ème primaire et aux élèves de 1ère secondaire des écoles situées sur le territoire communal tous réseaux confondus.

### **2) Le Bee Wrap : le film réutilisable en cire d'abeilles**

Ce film alimentaire réutilisable (jusqu'à une centaine de fois) est fabriqué à partir de coton imprégné de cire d'abeille (pour le côté antibactérien et la préservation des aliments), de résine d'arbre (pour le côté autoadhésif) et d'huile de jojoba (pour la souplesse du produit).

Il permet de protéger les aliments et les laisser respirer tout en empêchant l'humidité de passer.

Il sert à recouvrir un récipient ou être directement apposé sur des aliments solides (à l'exception de la viande crue et du poisson cru). Il prend la forme que l'on souhaite.

Cet emballage zéro déchet remplacera les vieux films plastique.

Le Bee Wrap sera fourni avec un message sur l'utilisation, l'entretien ainsi que le mode d'emploi pour en réaliser soi-même à partir de chutes de tissus.

Le nombre d'exemplaires de Bee Wrap fournis sera calculé au prorata du nombre d'habitants de notre commune.

### **3) L'accompagnement dans la démarche Zéro Déchet**

1) Lancement de la mission : mise en place d'un comité de pilotage, formation des élus et des techniciens, diagnostic du territoire.

2) Accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions : travail en co-production, mise en place d'un comité de suivi.

3) Coordination des activités de terrain et accompagnement des acteurs engagés : fourniture de supports de communication, accompagnement méthodologique (animations de groupes de travail, de rencontres citoyennes, communication d'événements...).

Considérant que ces actions sont des outils supplémentaires permettant de responsabiliser les citoyens sur l'importance de réduire la production de déchets ;

Considérant la superposition qu'une démarche Zéro Déchet aurait avec le Plan Local de Propreté et, d'autre part, l'investissement nécessaire en ressources humaines que le projet solliciterait ;

Vu le rapport présenté au Collège communal en date du 17 mars 2020 et la décision de soumettre au Conseil communal en vue de mandater l'Intercommunale Intradel pour la réalisation des 2 premières actions relatives à la prévention des déchets sur Verviers, pour l'année 2020, dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008 tel que modifié ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Vu l'avis de la Section de M. CHEFNEUX, Échevin, en date du 15 mai 2020 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions ;

DECIDE

1) dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, tel que modifié, **de mandater**

**INTRADEL :**

- pour la réalisation de 2 actions (Bock n Roll et Bee Wrap) relatives à la prévention des déchets sur le territoire verviétois pour l'année 2020 ;
- pour la perception des subsides relatifs à l'organisation des actions de prévention précitées conformément à l'article 20§2 de cet arrêté ;

2) de charger le Collège communal des modalités d'organisation des différentes actions de prévention tout au long de l'année, en ce compris les actions récurrentes qui seraient mises en place par la suite.

La présente délibération sera transmise à INTRADEL.

PROJET soumis au Conseil communal